

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

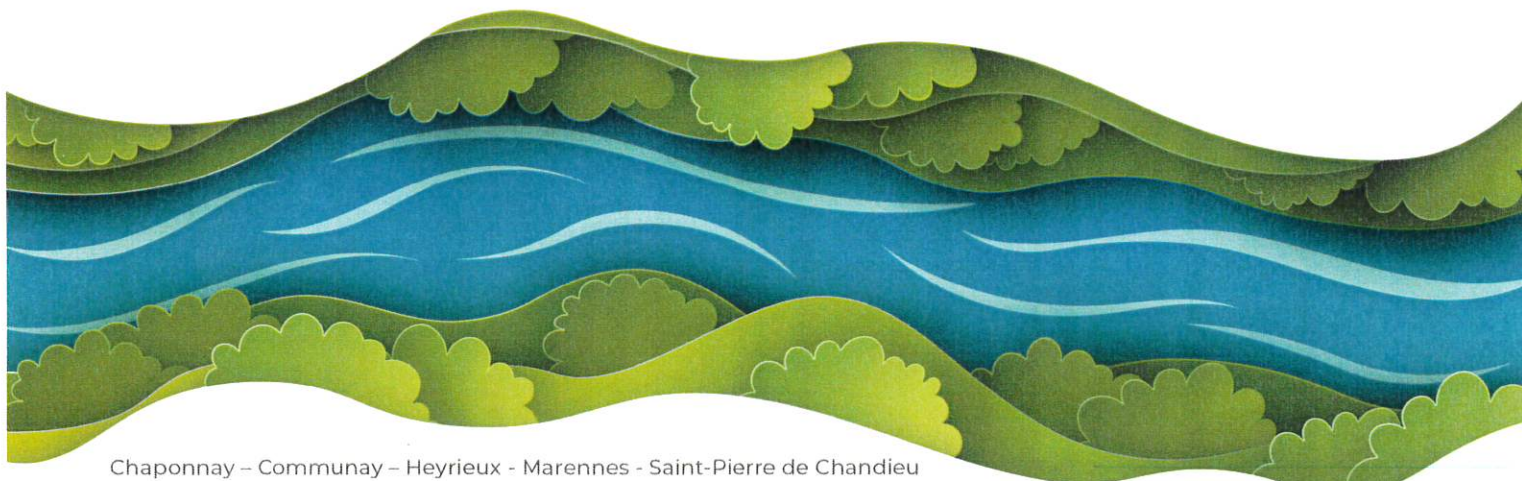
L'an deux mil vingt-cinq, le 19 septembre 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni à 9 h00 à la Salle de L'INVERSE à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; DUBUISSET Laure (suppléante de Mr HUMBERT Claude) ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; GIROMAGNY Véronique ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : ATHANAZE Pierre pouvoir à Mme GIROMAGNY Véronique ; BALLELIO Pierre pouvoir à M. BOULUD Michel ; CHONE Jean-Philippe pouvoir à M. GAMET Christian ; SUBRA Cécile pouvoir à M. VARIGNY Nicolas.

Excusé(e)s : CARRAS Lilian ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GROSPERRIN Anne ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia.

Absents non
excusés :



Secrétaire de séance : M. VARIGNY Nicolas

Mr Michel BOULUD ouvre la séance à 09h10, il fait l'appel des élus et indique que le quorum est atteint.

Nombre de délégués titulaires	22
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	10
Pouvoirs	4
Absents excusés	8
Absents non excusés	

RAPPORT N°1

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 15 mai 2025

Vu le conseil syndical qui s'est tenu le 15 mai 2025,

Vu l'ordre du jour de la séance du 15 mai 2025 et les échanges en séance,

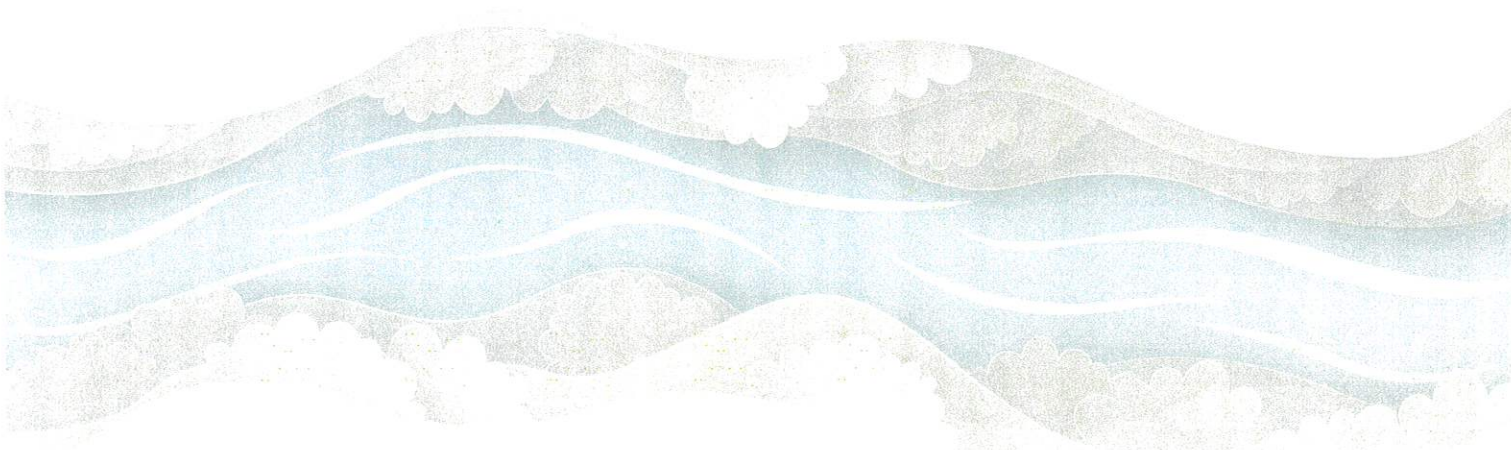
Vu le Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2025,

Vu le bureau qui a eu lieu le 13 juin 2025,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le Procès-Verbal précité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue,

- **APPROUVE** le PV de la séance précédente.



RAPPORT N°2**Objet : Approbation du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées**

Vu l'arrêté de création du Smaavo n°69-2018-02-13-005,

Vu l'arrêté de modification du Smaavo n°69-2020-01-27-004,

Vu l'arrêté de modification du Smaavo n°69-2023-12-07-00007 du 07 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau Syndical du 13 juin 2025,

Vu le rapport d'étude sur « l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées », annexé à cette délibération,

Le président expose :

Les travaux préconisés sont issus pour la plupart des résultats des inspections télévisées (ITV) qui ont été réalisées dans le cadre du Schéma Directeur. Une analyse comparative des coûts en fonction du type et nombre de défauts a été réalisé et est disponible en Annexe 1.

Des inspections télévisées ont été réalisées Route de Corbas, Chemin de Poizat, secteurs identifiés comme propices aux entrées d'eaux claires parasites.

Les problématiques sont diverses :

- Chemin de Poizat, des décalages importants de conduite ont été constatés. Ces décalages créent des zones d'infiltration. De plus, des zones de rétention des effluents à quasi-capacité de la conduite ont été constatés.
- Route de Corbas d'importantes infiltrations au centre de la conduite sont à l'origine des eaux claires parasites identifiés pendant la campagne de mesure.

En plus des ITV, des secteurs ont été identifiés via la modélisation comme propices aux mises en charge avec notamment des suspicions de pentes trop faibles ou des contre-pentes. Des investigations complémentaires seront à mener pour vérifier la présence de ces défauts.

Dans le cadre du diagnostic permanent à mettre en place sur le SMAAVO, des préconisations sur l'harmonisation du SIG, la mise en place d'un outil de GMAO, des visites des industriels identifiés dans le cadre la présente étude, et sur l'autosurveillance sont proposés.

Et enfin dans le cadre de la gestion patrimoniale, des préconisations sur la mise en place d'un plan d'inspection et d'un plan de renouvellement des réseaux sont proposés.

Les travaux à prévoir sur le collecteur du SMAAVO sont les suivants :

N°FICHE ACTION	ACTIONS	PRIORITE	THEMATIQUES				COUT
			ECPP	ECPM	PM	GP	
SMAAVO1	Investigation Amont PR Avenue Schumann (SSO)	1	X				112 004 €
SMAAVO2	Changement de collecteur et chemisage – Route de Corbas (SSO)	1	X				1 729 059 €
SMAAVO3	Chemisage – Avenue du 19 Mars (Heyrieux – Zone de Captage AEP)	1			X		259 200 €
SMAAVO4	Changement de collecteur Chemin du Poizat (Marennnes)	2	X		X		334 351 €
SMAAVO5	ITV de contrôle de branchement (Moins, Corbas)	2				X	15 042 €
SMAAVO6	ITV de contrôle des contre-pentes identifiés dans le modèle (Corbas, SPC, SSO, Simandres, Marennnes, SRZ)	1 et 2				X	1 874 644 €
SMAAVO7	ITV de contrôle (Captage des Roches)	1 et 2			X		381 640 €
SMAAVO8	ITV de contrôle (Captage Fromental)	1 et 2			X		440 510 €
SMAAVO9	Enquête des problématiques de refoulement (SPC & Toussieu)	1			X		-
SMAAVO10	Reprise administrative	1			X		-
-	Reprise des regards	3	X			X	10 355 €
-	SIG	1				X	3 000 €
-	Autosurveillance / GMAO	1				X	72 340 €
-	Actualisation de la modélisation	2					10 000 €
-	Plan pluriannuel – ITV	1				X	3 190 €/an
-	Plan de renouvellement des réseaux	1				X	16 894€/an
-	Visite des industriels	1			X		-
Coût TOTAL – hors coût annuel							5 198 050 €

M. VARIGNY souligne que cela ne pourra pas être financé iniquement par la taxe assainissement.

Le président propose :

Article 1 : Adoption du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Article 2 : Autorisation de demande de subventions :

Les travaux afférents au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau. Il convient d'autoriser le président à signer tout acte et demande de subventions, afférents au schéma directeur d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Collège Assainissement, à la majorité absolue,

- **AUTORISE** le Président à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente délibération et aux demandes de subventions.
- **ADOpte** le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées

RAPPORT N°3	Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
--------------------	---

VU la demande du Trésor Public en date du 04 juin 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 13 juin 2025,

Considérant l'état dressé par le SGC de Givors en date du 04 juin 2025, dans le but d'apurer la comptabilité,

Considérant la demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour montant de poursuites inférieur au seuil.

Le président rappelle :

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du Comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits du SMAAVO vis-à-vis des débiteurs.

En particulier, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Monsieur le comptable public sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les montants suivants (annexes I) :

Budget SPANC : 0.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Collège Assainissement, à la majorité absolue,

- **DECIDE d'admettre** en non-valeur les créances irrécouvrables détaillées ci-dessus et d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6541 du budget SPANC.

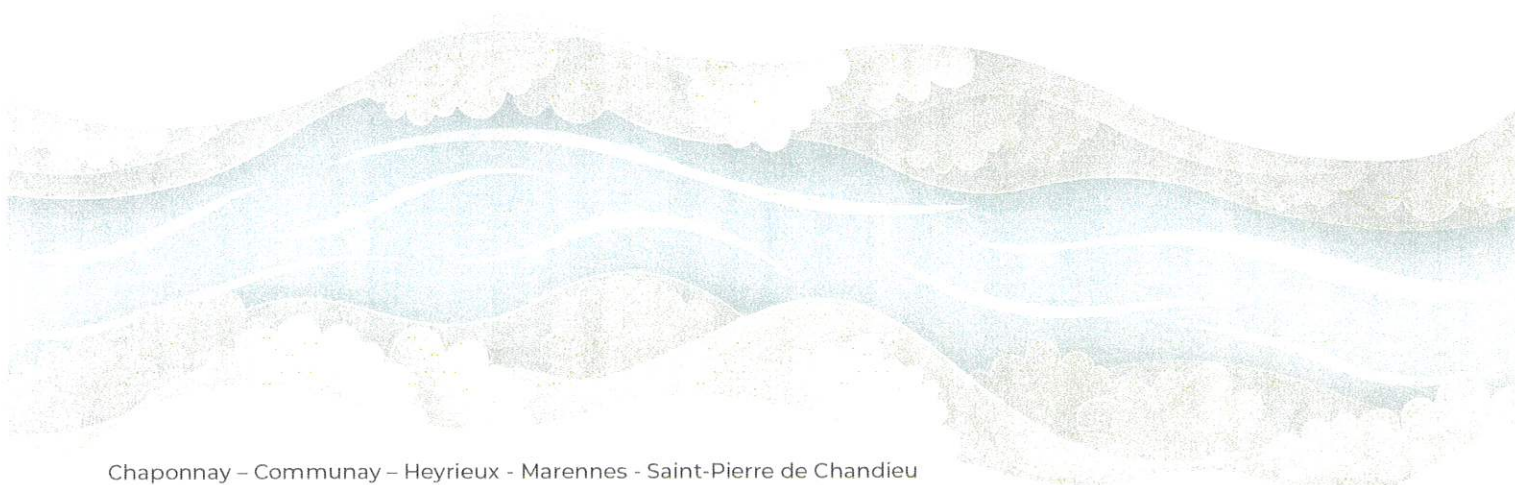
RAPPORT N°4	Objet : Liste des décisions prises par le président.
--------------------	---

- Choix du cabinet C2I Conseils comme maître d'œuvre pour la réfection du bassin de Crapon - DEC_2025_002.
- Adhésion et convention avec GENIPLURI pour la gestion des apprentissages et la prise en charge des coûts de formation -DEC_2025_003.
- Choix de la société AOTEC comme maître d'œuvre pour le chemisage du collecteur dans la zone de protection du captage de Cambergères – DEC_2025_004.
- Acquisition parcelle OB120 et OB121 à Marennes – DEC_2025_007.
- Acquisition parcelle OC343 – Marennes – DEC_2025_007
- Travaux de chemisage du collecteur dans la zone de protection du captage de Cambergères – DEC_2025_008.
- Travaux restauration de la zone humide de SSO – DEC_2025-009.
- Entretien de la ripisylve, des berges et des abords des cours d'eau, des zones humides et des ouvrages de lutte contre le ruissellement agricole – DEC_2025_010.
- Etude hydraulique des vannes de la blancherie à Sérézín-du-Rhône – DEC_2025_011.

RAPPORT N°5	Objet : Questions diverses
--------------------	-----------------------------------

1° Dates des réunions à venir :

- Bureau syndical le 1 octobre 2025 à neuf heures trente à la salle de l'Inverse.



2° Point sur le collecteur d'Heyrieux :

Une réunion est à prévoir entre le SMAAVO, le Président de COLL'IN et le Maire d'Heyrieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00

Le Président,
Michel BOULUD

